Denis JALLAT

379 rue du 1er BCP

67420 PLAINE

03/88/97/32/88

Freidrich JUNG

167 chemin de Hirgoutte

67420 PLAINE

Plaine, le 07 février 2019

Objet : compteurs Linky.

Monsieur le Maire,

Je, D. Jallat, vous ai rencontré à plusieurs reprises, ainsi que Mme Simoni votre adjointe, concernant les compteurs Linky. Vous m’avez fait part de votre refus de prendre une délibération concernant l’installation des compteurs de nouvelle génération à Plaine, au motif que toutes celles qui avait été prises jusqu’alors dans d’autres communes avaient été annulées ; M. Jung et moi-même apprenons, hier soir qu’une délibération validée par la sous-préfecture existe à Russ depuis plus de 6 mois et qu’une motion a été votée à Gertwiller (pour prendre des exemples proches de chez nous). Pour la clarté des débats, il est dommage qu’aucune décision, ni discussion inscrite à un conseil municipal n’aient été proposées alors que le déploiement des compteurs Linky s’effectue dans notre commune, depuis plus d’un mois.

Lors de nos échanges, vous m’avez fait savoir que votre position était de laisser les habitants de Plaine choisir d’accepter ou de refuser le nouveau compteur et que vous aviez discuté de cette possibilité avec les représentants d’Enedis 67. Or une lettre très menaçante a été envoyée, il y a deux jours, conjointement par les sociétés « OK service » et « Enedis », qui fait pression sur les habitants ayant signifié leur refus du compteur nouvelle génération. Nous avons recueilli plusieurs témoignages de personnes, dont certaines sont âgées, prêtes à renoncer à leurs convictions au regard de la brutalité des propos tenus dans le courrier cité ci-dessus.

Dans la mesure, où vous avez affirmé vouloir laisser le choix à vos administrés, nous vous demandons, en votre qualité de premier Magistrat, de bien vouloir contacter « OK service » et « Enedis » pour qu’ils cessent leurs méthodes agressives de persuasion et leurs intimidations et qu’ils stoppent toute installation non consentie par le résidant (y compris lorsque les compteurs sont en limite de propriété).

Nous profitons de ce courrier pour vous signaler, qu’à plusieurs endroits dans notre commune, des compteurs Linky ont été posés sans que la norme NFC 14-100 qui interdit l’installation de compteurs sur des plaques de bois, ne soit respectée (certains coffrets en limite de propriété sont, par ailleurs, demeurés ouverts et ainsi exposés à la pluie et à la neige). Ces installations présentent, en l’état, un danger réel pour les personnes et pour les biens (possibilité d’incendie, notamment).

Bien que la commune ait confié à Enedis la gestion du réseau terminal d’électricité, par délégation de service public, elle demeure néanmoins propriétaire du matériel et, partant, pourrait être tenue responsable d’éventuels accidents qui surviendraient du fait des défaillances avérées dans les installations des compteurs.

Dans ces conditions et pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de faire stopper la pose de compteur nouvelle génération à Plaine et d’exiger que « OK service » remette en conformité les installations déjà réalisées.

Vous remerciant pour votre écoute et espérant que vous prendrez les mesures de prudence qui s’imposent, Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos parfaites salutations

 D. JALLAT et F. JUNG (au nom d’habitants inquiets, entre autres, pour leur sécurité)